

MAIRIE DE

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR (1)

l'épisode de gel d'avril 2019 sur le vignoble

REÇU LE

16 JUIN 2020

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du

À CHAMPAGNE SUR LOUE

Le 16.06.2020

Le Maire,



Mairie Christine PAILLOT

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

(1) Indiquer ici la nature et, s'il y a lieu, la date des événements qui ont causé des pertes.